

Leçon 7

Les élections des conseils d'éducation de district



GUIDING QUESTIONS

1 Quelles sont les qualités que devrait posséder le conseiller d'éducation idéal?

2 Comment puis-je en apprendre davantage sur les candidats au poste de conseiller d'éducation?

3 Quelles améliorations devraient être apportées à mon école ou à la communauté scolaire?

BUT

Les Néo-Brunswickois élisent les membres de leurs conseils d'éducation de district (CED) pour favoriser la réussite scolaire des élèves en répondant aux divers besoins, aux priorités et aux exigences éducationnelles des communautés qu'ils représentent.

Dans cette leçon, les élèves se pencheront sur la prise de décision par consensus tout en débattant de la question de l'utilisation des appareils mobiles en classe. Les élèves discuteront du rôle des conseils d'éducation et effectueront des recherches sur la composition de leur conseil scolaire. En groupes, les élèves créeront le profil du conseiller d'éducation idéal, avant de poursuivre leurs recherches sur les candidats qui briguent ce poste. Dans l'activité de consolidation, les élèves réfléchiront aux

façons d'améliorer l'école et la communauté scolaire et présenteront leurs points de vue au conseil d'éducation de district nouvellement élu.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Une fois la leçon terminée, les élèves devraient savoir ce qui suit :

- expliquer le rôle des districts scolaires et des conseils d'éducation de district (CED);
- décrire la composition de leur conseil d'éducation de district.
- évaluer l'influence des politiques ou décisions des districts scolaires sur leur expérience à l'école
- travailler en collaboration avec leurs pairs pour en apprendre davantage sur les candidats au CED
- évaluer les candidats qui briguent ce poste.

Pour commencer

1. Lisez un article, ou les deux (ci-dessous) concernant l'usage des téléphones intelligents en classe. Sinon, vous pouvez utiliser un article d'un journal local ou un reportage concernant votre propre district scolaire.
 - **Cellulaire en salle de classe:** un outil pédagogique (Acadie Nouvelle, 14 mars 2019), <https://www.acadienouvelle.com/actualites/2019/03/13/cellulaire-en-salle-de-classe-un-outil-pedagogique/>
 - **Bannir le cellulaire à l'école, une idée pour le Québec, (Le Journal de Québec, 2 septembre 2019),** <https://www.journaldequebec.com/2019/09/02/bannir-le-cellulaire-a-lecole-une-idee-pour-le-quebec>
2. Les téléphones intelligents devraient-ils être bannis des salles de classe? Divisez les élèves en groupes et demandez-leur de débattre de ce sujet au moyen de l'approche « des deux côtés de la médaille » (activité 7.1). Les élèves auront l'occasion de réfléchir à ce sujet et à mieux comprendre les arguments qui étayent ou contredisent la position présentée. À la fin de l'exercice, chaque groupe prendra la décision d'approuver ou de désapprouver une interdiction des téléphones intelligents en classe et précisera les motifs de sa décision.
3. En classe, lancez la discussion suivante :
 - Quelles sont les possibilités et quels sont les défis de prendre des décisions de groupe ou collectives?
 - Comment prendre des décisions de groupe lorsque certaines personnes ne sont pas d'accord?
 - Comment faire comprendre votre point de vue à une personne avec laquelle vous discutez ou débattiez?
 - Que pouvez-vous faire pour comprendre le point de vue de ceux qui ne sont pas d'accord avec vous?
2. Transmettez certaines informations de base aux élèves sur les districts scolaires et les conseillers d'éducation au moyen du fichier de diapositives 7. Ensuite, passez en revue la composition de votre district scolaire.
 - Le district compte-t-il des sous-districts? Le cas échéant, combien? Dans quel district se trouve notre école?
 - Combien de conseillers d'éducation sont élus? Combien dans chaque sous-district? Combien dans notre quartier?
3. Passez en revue le terme « politique ». Une politique est un énoncé d'intention ou d'action visant à atteindre certains résultats. Une politique établit également des règles à suivre. Au moyen de la stratégie « deux par deux », demandez aux élèves de réfléchir à certaines répercussions des décisions et politiques du district scolaire sur leur vie.
4. En petits groupes, demandez aux élèves de créer un profil pour leur conseiller d'éducation « idéal » au moyen du document 7.2 et de l'activité 7.3. Quelles sont les caractéristiques personnelles, les compétences, les expériences et les motivations qui correspondent à ce rôle?
5. Passez en revue les candidats qui se présentent comme conseiller d'éducation en visitant le site Internet pour votre district scolaire ou municipalité. Passez en revue le terme « titulaire ». Un titulaire est le détenteur actuel d'une charge publique.

NOTE AU PERSONNEL ENSEIGNANT

Si votre candidat au poste de conseiller d'éducation est élu par acclamation, passez aux *activités de recharge*.

Activités

1. Invitez les élèves à discuter de ce qu'ils connaissent sur leur district scolaire. Questions pour lancer la discussion :
 - Quel est le nom de votre district scolaire?
 - Qui établit les objectifs et prend les décisions stratégiques pour le district scolaire?
 - Qui supervise les opérations et prend les décisions de gestion au sein du district scolaire?
 - Quelles sont certaines des responsabilités du district scolaire?
6. Demandez aux élèves de se renseigner sur les candidats en recherchant sur Internet ou en consultant les sites Internet des candidats ou les médias sociaux. Cette activité peut être réalisée en utilisant la méthode du casse-tête ou vous pouvez assigner un candidat à chaque groupe et demander à chacun de faire une présentation pour le reste de la classe.

7. Lancez une discussion sur les candidats et demandez aux élèves d'écrire leurs réflexions sur leur candidat idéal.
 - Selon vous, quel candidat serait le meilleur conseiller d'éducation et pourquoi?
 - Quel candidat reflète le plus étroitement votre candidat idéal? Demandez aux élèves de donner des exemples ou des faits.
 - Quels sont les principaux défis de votre district scolaire ?
2. Si votre conseiller d'éducation a été élu par acclamation, invitez-le dans votre classe pour discuter des possibilités et défis à venir dans votre district scolaire. Vous pourriez aussi orienter les discussions sur les politiques que vous avez analysées dans le cadre de l'exercice précédent.

Consolidation

Demandez aux élèves de réfléchir à ce qu'ils voudraient changer ou améliorer au sujet de leur école ou de leur communauté scolaire et trouvez une façon de présenter ces changements au nouveau conseil élu. Il peut s'agir d'une lettre, d'une vidéo, de diapositives ou d'un document multimédia.

Activités de rechange

1. Choisissez trois politiques du district scolaire qui touchent directement les élèves. En petits groupes ou en équipes de deux, demandez aux élèves de changer les politiques comme bon leur semble et demandez-leur comment cela se répercutera sur les élèves (considérez les avantages et les inconvénients possibles). Demandez aux élèves de discuter des changements proposés et de choisir les meilleures modifications.

MESURES DE SOUTIEN ET ADAPTATION

Apprenants de langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Donnez les termes et définitions à l'avance. • Inviter les élèves à comparer le système éducatif du Nouveau-Brunswick avec celui de leur pays d'origine. Cela favorise une meilleure compréhension de nos institutions.
Pédagogie adaptée à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Certains élèves sont peut-être hésitants à l'idée de voter. • Prévoir une discussion sur les options éducatives autochtones. • Discuter de l'importance accordée au consensus par de nombreux groupes autochtones.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • Si le travail en équipes de deux ou en petits groupes n'est pas possible dans votre classe, utilisez Google Docs pour les activités de collaboration et les discussions.

INFORMATION DE BASE POUR LES ENSEIGNANTS

Les conseils d'éducation de district (CED) ont été créés en 2001 pour assurer une gouvernance locale et intégrer l'apport de la collectivité au système d'éducation du Nouveau-Brunswick.

La Loi sur l'éducation accorde des pouvoirs et des responsabilités aux CED. Les membres du CED défendent des intérêts locaux et établissent des objectifs et des orientations en matière d'éducation dans chaque **district scolaire**. En vertu de la Loi sur l'éducation, on doit compter de 11 à 13 conseillers d'éducation pour chaque district scolaire. Il existe 4 districts anglophones (nord, sud, est et ouest) et 3 districts francophones (nord-est, nord-ouest et sud), comptant de 7 à 13 membres élus au sein de chaque conseil.

Le ministre provincial de l'Éducation et du Développement de la petite enfance rencontre les CED deux fois par année pour discuter des grands enjeux, réfléchir aux orientations stratégiques et échanger de l'information. Le ministre et le personnel du ministère communiquent régulièrement avec les CED afin de les consulter sur l'élaboration de politiques, les questions d'immobilisations et d'autres dossiers.

Les CED se concentrent sur la vue d'ensemble, ils établissent les priorités et répondent aux besoins en matière d'éducation, de rendement et d'infrastructures pour toutes les écoles. Ils sont donc différents des comités d'appui parental à l'école, qui conseillent les directeurs au niveau de chaque école.

Le CED n'a de pouvoir que lorsqu'il travaille en équipe afin de créer des politiques qui encadrent et dirigent le travail du surintendant. Le **surintendant** est responsable de la supervision opérationnelle du district scolaire et des décisions au quotidien.

En vertu des lois provinciales, les CED assument les responsabilités suivantes :

- Approuver et surveiller le plan éducatif du district
- Approuver et surveiller le plan de dépenses du district
- Entretenir des liens avec les comités d'appui parental à l'école
- Élaborer des politiques et procédures pour le district
- Prévoir un processus d'appel
- Déterminer les priorités des projets d'immobilisations
- Recommander les fermetures d'écoles
- Revoir et approuver les rapports de rendement
- Assurer une surveillance des fonds en fiducie

- Approuver les améliorations proposées pour les écoles et les rapports de rendement
- Engager et évaluer le surintendant de district

Vous pourrez en apprendre davantage sur les sous-districts sur le site Web d'Élections N.-B. à *Candidats > Candidats des conseils d'éducation de district > Cartes des districts scolaires*.

Pour être candidat à une élection du conseil d'éducation de district, vous devez être âgé de 18 ans avant le jour de l'élection, ou le jour même; être citoyen canadien; être résident du district scolaire au Nouveau-Brunswick depuis au moins six mois, précédant immédiatement le jour de l'élection; être un résident du district et du sous-district ou de la zone scolaire en question au moment de votre nomination.

Les candidats ne peuvent pas être des employés du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou des membres du personnel scolaire, comme des enseignants, des chauffeurs d'autobus, des employés d'entretien d'un bâtiment scolaire, des secrétaires ou commis en milieu scolaire.